

LE BAC PRO ANIMATION Enfance et Personnes âgées

Cet espace constitue une "foire aux questions" Vous pouvez y rédiger toutes les questions que vous vous posez au sujet du baccalauréat professionnel Animation -Enfance et Personnes âgées ainsi que celles collectées auprès des enseignants. Merci de veiller à classer vos questions dans les colonnes pré-définies. Toutes les questions seront traitées et les réponses seront apportées soit lors du PNF du 25 Mars, soit directement sur le mur. En vous remerciant pour votre collaboration.

MURIELLE MURAT ET CORINE CORDON 14 JANVIER 2020 10H18

Le diplôme BCP Animation

Q1. Modification de l'arrêté du 9 février 2007

Le bac pro Animation sera-t-il intégré dans les titres ou diplômes permettant d'exercer les fonctions d'animation dans les séjours de vacances, les accueils sans hébergement et les accueils de scoutisme?

Réponse 1

L'intégration du bac pro animation à l'arrêté du 9 février 2007 sera soumis prochainement à l'avis du COJ (conseil d'orientation des politiques de jeunesse).

Q2 . Diplôme

Un baccalauréat aussi spécialisé est-il réellement pertinent ?
Quel est le besoin en emplois de ce secteur ?

Réponse 2

Ce diplôme fait suite aux conclusions du rapport du CEREQ « Métiers de la médiation et de l'intervention sociale et place du BCP SPVL » mandaté par le ministère. Il a été construit en collaboration avec les professionnels de la branche de l'animation.

Les auditions de multiples professionnels issus de nombreux établissements différents ont conduit au métier d'animateur, dont les activités sont précisées dans le RAP. Les professionnels témoignent de la nécessité d'avoir **un personnel compétent et formé au métier d'animateur**. Les enquêtes récentes « besoins en Main d'œuvre 2019 » de pôle emploi identifient le secteur de l'animation comme un secteur en tension, avec des besoins importants de recrutement. (cf site pole emploi avec approche par région).

Q3 . Définitions: enfance et personnes âgées

Les définitions pour ces deux termes sont nombreuses. Faut-il rapprocher ces publics à des âges bien définis ?

Réponse 3

Non, il n'est pas judicieux de rapprocher les publics à des tranches d'âge particulières.

Les publics seront ceux avec qui l'élève interagira dans les différentes structures, lieux d'exercice pour les PFMP, répondant aux exigences de formation du BCP Animation.

Les contextes professionnels

Q1. Peut-on interpréter FAMILLE au sens large et pas seulement personnes âgées et enfants?

Réponse 1

L'appellation du diplôme « BCP Animation Enfance – Personnes âgées » donne une image aussi exacte que possible du champ d'activités auquel il prépare.

Néanmoins la responsabilité de l'animateur s'exerce au regard des publics qu'il accueille et dont il a la charge. Aussi, si certaines structures telles que les centres sociaux accueillent des familles, l'animateur pourra exercer sa mission auprès de ce public élargi.

Q2 . Public porteur du handicap

Ce public fait-il partie du champ du bac pro Animation?

Réponse 2

L'appellation du diplôme « BCP Animation Enfance – Personnes âgées » donne une image aussi exacte que possible du champ d'activités auquel il prépare. Aussi le public porteur de handicap, à l'exception de l'enfant handicapé dans le cadre de l'inclusion et de la personne âgée dépendante porteuse de handicap, n'est pas retenu comme public cible du diplôme.

Q3. La personne âgée dépendante est-elle abordée?

Réponse 3

Dès lors que les EHPAD sont des lieux d'exercice pour les animateurs, les connaissances de la personne âgée dépendante sont à mobiliser (cf S21A2) en situation.

Q4. A propos des contextes

Nous avons imaginé nous appuyer sur des lieux d'exercice réels grâce à des partenariats (PA et Enfants), sur des projets d'animation réels empruntés à des structures, ainsi que des contextes construits par les enseignants. Y a-t-il d'autres pistes?

Réponse 4

L'approche choisie est exhaustive et tout à fait satisfaisante.

Le Référentiel des activités professionnelles et ses 3 fonctions

Q1. Nature des fonctions

Est-ce normal d'avoir du mal à appréhender les fonctions d'une manière séparée?

Réponse 1

Les 3 fonctions, qui partagent la démarche d'animation, sont en lien et s'enrichissent les unes les autres. La fonction 1 est la fonction phare, cœur du diplôme, à laquelle s'agrègent les fonctions 2 et 3, plus spécialisées autour de publics cibles, respectivement les personnes âgées et les enfants. Les fonctions 2 et 3 prennent appui sur la fonction 1. Il y a cependant pour chaque fonction des situations professionnelles avec des activités et responsabilités professionnelles dédiées.

Le référentiel de compétences et la logique des blocs de compétences

Q1. Lecture du référentiel

Dans la fonction 2, on parle de maintien de l'autonomie. Pourquoi pas éventuellement restauration de l'autonomie voire développement de l'autonomie pour les enfants? Ou est-ce que cette fonction 2 ne s'adresse qu'à un public de personnes âgées?

Réponse 1

Il s'agit ici de l'autonomie sociale, registre de compétences des intervenants sociaux que sont les animateurs, auprès des personnes âgées en difficulté avec le lien social et nullement de l'autonomie fonctionnelle évaluée par le corps médical et compensée ou restaurée par des soins et autres services pertinents. Cette fonction 2 ne s'adresse qu'à un public âgé, qu'il soit en établissement ou à domicile. (cf liste des tâches du RAP fonction 2)

Q2 PRAP : dans référentiel le volet ergo-soins n'est pas présent. Or n'est-il pas indispensable pour l'accompagnement des personnes dans leurs déplacements et/ou leur prise en charge lors de l'activité effectuée en autonomie totale?

Réponse 2

L'animateur titulaire du BCP Animation « Enfance et Personnes âgées » est un intervenant social. La première fonction de l'animation sociale est d'assurer le bien-être individuel et social de la personne. Elle ne peut avoir de visée curative et donc s'inscrire comme « thérapeutique ». Le rapprochement opéré avec les visées de l'animation dans le cadre du BCP ASSP est à proscrire. Il n'y a pas donc naturellement pas de volet ergonomie soins dans le référentiel du BCP Animation.

Le référentiel C2.3 mentionne "techniques spécifiques d'accompagnement": il s'agit là d'adapter et d'accompagner la personne **pendant le déroulement de l'activité par des techniques participatives**, et non pas accompagner à rejoindre l'activité (déplacement, mobilisation..)

Q3. A propos de S.1.1.A2. Connaissances sociologique et psychologique des publics

Le référentiel prévoit la connaissance des personnes en situation de handicap mais page 14 note (3), les structures d'accueil des personnes handicapées sont exclues du spectre d'intervention : pourquoi?

Réponse 3

L'appellation du diplôme « BCP Animation Enfance – Personnes âgées » donne une image aussi exacte que possible du champ d'activités auquel il prépare.

La mention « connaissance des personnes en situation de handicap » dans le volet S1.1.A2 se justifie par le fait qu'une structure d'animation socioculturelle est susceptible d'accueillir un enfant handicapé dans le cadre de l'inclusion, et que le public accueilli dans les EHPAD est également porteur de handicaps. Il s'agit donc d'aborder la connaissance de ce public au travers de la mise en œuvre de la démarche d'animation, donc de mobiliser ces savoirs savants en situation professionnelle et nullement par une entrée théorique exhaustive du public.

En effet, les structures d'accueil des personnes handicapées ont été exclues des secteurs d'intervention car on y retrouve peu d'emplois exclusivement centrés sur les fonctions d'animation. L'animation est souvent assurée par d'autres intervenants sociaux tels que les moniteurs éducateurs dont ce n'est pas la seule fonction.

Q4. Pourquoi la notion d'hygiène n'est jamais abordée ?

Réponse 4

Il ne faut pas associer la notion d'hygiène aux activités de soins et d'hygiène et de confort présentées dans le référentiel du BCP ASSP, qui sont assurées par des professionnels de santé et non pas des animateurs. Pour autant les activités d'animation sont bien entendues conduites dans le respect des règles d'hygiène. Pour exemple, les contextes de mise en œuvre des compétences C2.3 et C3.2 mentionnent « les règles et les consignes de sécurité et d'hygiène », et les critères d'évaluation associés sont rappelés. Enfin cette notion s'inscrit dans les savoirs associés S33C1 les différents temps de vie dans la journée dont les temps de vie quotidienne de l'enfant qui incluent les temps d'hygiène.

Q5.VAE

Pourrait-on faire un guide d'analyse des livrets 2 pour la VAE?

Réponse 5

Il sera nécessaire d'élaborer un document d'analyse du livret 2 dès lors qu'un candidat sollicitera l'accès au diplôme du BCP Animation par le biais de la VAE.

Les épreuves professionnelles E2 et E3

Q1. PFMP support d'évaluations

Inquiétude sur le fait d'évaluer deux épreuves sur une même PFMP

Réponse 1

En effet, un même terrain de PFMP est support de deux épreuves ; une qui conduit à concevoir un Projet d'animation construit et abouti (U2), l'autre une mise en pratique d'animation d'activités (U31 ou U32) en lien avec son projet d'animation autrement dit un " zoom " sur un temps particulier , une étape de son projet d'animation.

Les deux épreuves se dérouleront à des moments différents, les épreuves U31 et U32, évaluées en pratique lors de la dernière période de PFMP précédant obligatoirement l'épreuve U2 . Pour la deuxième épreuve (soit E 31 ou E32) qui ne se déroule pas dans

le lieu choisi par l'élève pour construire son projet d'animation, l'élève prendra appui sur le projet existant dans la structure .

Q2. Epreuve E2

La disparition totale d'au moins une épreuve ponctuelle écrite en matières professionnelles pour le bac, n'est elle pas un frein à poursuites d'études supérieures des élèves ?

Réponse 2

L'épreuve E2 « contribution au fonctionnement de la structure par la mise en œuvre d'un projet d'animation » est l'épreuve cœur du diplôme. Elle va se construire dans la durée (dès la classe de 1ere) et s'achèvera par la production d'un dossier support d'une épreuve orale qui témoignera de la maîtrise de la démarche d'animation du candidat. Cette épreuve exige la mobilisation de compétences bien plus nombreuses que celles qui peuvent être mises en jeu dans le cadre d'une épreuve écrite ponctuelle. Elle exige des qualités de réflexion, de rédaction, d'analyse, d'argumentation et de communication, qui seront à apprécier tant à l'écrit qu'à l'oral.

Le lien entre la nature d'une épreuve et la poursuite d'études n'est pas fondé.

Q 3. Durée des évaluations

Les évaluations U31 et U32 demandent désormais au moins 1h30 de temps de présence sur le lieu de stage, ces évaluations ne peuvent être réalisées que par les enseignants de spécialités : QUID des 36 élèves par classes pour 3 à 4 enseignants de spécialité intervenants sur la classe...

Réponse 3

La question évoque une durée d'épreuve d'au moins 1H30. Il convient cependant de se référer à la définition d'épreuve pour U31 et U32 précisant que ces épreuves comportent :chacune :

- une partie pratique, où le candidat conduit une séance d'animation comprise **entre 30 minutes au minimum et 60 minutes** au maximum,
- **un entretien de 30 minutes**

La durée totale de chaque épreuve est donc comprise entre **1h et 1H30 en tout au maximum.**

Par ailleurs, il est fait référence à une classe de 36 élèves. Ce format de classe n'est pas habituel puisque l'enseignement de spécialité en bac professionnel est organisé habituellement en demi-groupe de 12 à 15 élèves soit des classes de 24 à 30 élèves.

De plus, il convient de souligner la recommandation, pour l'enseignement de spécialité, d'un binôme d'enseignants niveau et non de 3 à 4 enseignants. (Cf Réponse 2 et 5 colonne stratégie globale de formation du padlet)..

En fonction des effectifs de la classe, il est recommandé que l'ensemble des professeurs de spécialité intervenant sur les 3

années du bac professionnel animation puisse participer à l'évaluation.

Q 4. Epreuve U31 :- sur quelle PFMP ?- quel professionnel si PFMP dans structure de service à domicile ? Epreuve U32 : - sur quelle PFMP ? - « public jeune », c'est-à-dire ? « Petite enfance, ado, jeunes travailleurs... »? - comme jury : 1 Enseignant de la spécialité : un enseignant de la classe obligatoirement ? Les grilles d'évaluation U2, U31, U32, académiques ou nationales ?

Réponse 4

Il convient de se référer à l'annexe 2C du référentiel qui décrit avec précision les conditions de déroulement de ces épreuves.

Par ailleurs, la planification des PFMP est également un élément important pour organiser ces épreuves. Des éléments sont donnés dans la rubrique PFMP de ce padlet.

La question des grilles d'évaluation par contrôle en cours de formation sera traitée ultérieurement.

Q 5. E2

En fonction du contexte économique, il sera difficile pour certains établissements d'avoir 8 semaines dans une même structure pour E2. Quels sont les aménagements possibles?

Réponse 5

La condition d'effectuer 8 semaines dans une même structure est essentielle pour la construction d'un projet d'animation abouti et structuré. Il s'agit du temps indispensable pour le recueil des éléments, la réflexion et la formalisation du projet en lien avec une connaissance fine de la structure et du public.

Ces huit semaines ne se sont pas réalisées d'un seul bloc. L'élève retourne deux fois dans la même structure entre la classe de première et l'année de terminale.

Q 6. Public jeune - enfance

La définition de l'épreuve E32 prévoit un public jeune, alors que la dénomination du diplôme stipule « enfance », pouvez-vous préciser la tranche d'âge ?

Réponse 6

La définition d'épreuve E32 apporte cette précision dans le texte : le contrôle en cours de formation s'appuie sur une épreuve

pratique menée en milieu professionnel, dans une structure d'accueil collectif de mineurs. L'âge du public, sera donc celui du groupe d'enfants présent dans cet accueil collectif pour mineurs, au moment de la séance d'animation conduite par l'élève.

Q 7. E3 : possibilité d'évaluer en fin de 1ère E31 ou E32?

Réponse 7

Non, il n'est pas recommandé d'évaluer l'une ou l'autre de ces épreuves en fin de 1ère. Pour atteindre en fin de cycle le niveau de maîtrise des compétences terminales illustré par les critères d'évaluation présents dans le référentiel, l'élève va passer par une acquisition graduée des compétences.

La compétence se construisant progressivement, il faudra s'intéresser au déploiement de chaque compétence dans le cursus de formation et revenir plus d'une fois sur une compétence donnée.

Parce que la progressivité est une condition d'apprentissage, il faut étaler la construction des compétences sur l'ensemble des 3 années du cycle.

Q 8. Public pour E2 ?

Le public est-il âgé ou jeune pour E2 ? Si la PFMP de E2 est aussi un support de E32, cela sous-entend que le public est un public jeune...

Réponse 8

Durant son cycle de formation, chaque élève va rencontrer les deux publics visés par le diplôme :

- en seconde, le public enfant
- à partir de la classe de première le public des personnes âgées

Durant l'année de terminale, chaque élève devra effectuer un choix sur la structure dans laquelle il souhaite retourner pour effectuer au total 8 semaines de PFMP et concevoir son projet d'animation en vue de l'épreuve E2. Il peut donc construire son projet d'animation aussi bien auprès d'une structure accueillant des enfants ou des personnes âgées.

Q 9. E2 et chef d'oeuvre

Le chef d'oeuvre peut-il être le même que le projet d'animation que présentera l'élève pour son bac ?

Réponse 9

Le chef d'oeuvre qui concerne tous les baccalauréats professionnels fait l'objet d'une évaluation, mais il n'est pas une unité certificative du diplôme. Par ailleurs le chef d'oeuvre a obligatoirement une dimension pluridisciplinaire. Il est donc

distinct du projet d'animation construit par l'élève de façon spécifique et individuelle dans une structure donnée.

Q 10 . Aucune épreuve sur les savoirs associés ?

Réponse 10

Les référentiels de la voie professionnelle sont construits dans une approche par compétence. Les évaluations portent donc sur l'acquisition de ces compétences qui présupposent entre autres des savoirs associés . Mais ils ne suffisent pas à faire la compétence. L'important réside dans la capacité à mobiliser ses savoirs associés et à les combiner à bon escient dans une situation nouvelle. Les savoirs associés sont donc bien évalués dans l'ensemble des épreuves, notamment au travers de l'analyse des projets et activités menés et de leur justification.

Q 11 Périodes pour E2 et E3

Quelles sont les périodes à privilégier pour E2 et E3 ?

Réponse 11

Il convient de se référer à la fois à la définition des épreuves dans l'annexe 2c et l'annexe 3 PFMP. La partie PFMP de ce Padlet donne également des indications.

Q12. Durée des épreuves pratiques

-Donnez vous des recommandations en direction des établissements pour l'organisation des EDT des PLP en lien avec l'organisation des épreuves?

Réponse 12

L'organisation des EDT est sous la responsabilité du chef d'établissement. Il appartient à l'équipe pédagogique d'informer le chef d'établissement des contraintes liées aux évaluations certificatives lors des PFMP de la classe de Terminale. Il semble pertinent que l'ensemble des professeurs de spécialité participent à ces évaluations.

Q 13 Epreuve

Est ce faisable E32 à domicile?

Réponse 13

Le domicile, espace privé d'une personne, n'est pas un lieu de PFMP (voir Q 3 dans la colonne PFMP) Donc E31 et E32 ne

peuvent prendre appui que sur des structures appartenant aux secteurs d'intervention retenus dans le référentiel.

Q 14.Organisation des épreuves

Pour les épreuves E31 et E32 le nombre de 6 personnes minimum est exigé comme pour le BPJEPS. Mais nous supposons que selon le contexte, l'épreuve pourra toutefois avoir lieu avec un effectif inférieur n'est ce pas?

Réponse 14

Les définitions des épreuves pratiques en situation d'animation E31 et E32 mentionnent qu'elles doivent se dérouler devant un groupe de personnes âgées ou d'enfants de 6 personnes minimum.Ce seuil a été défini par les professionnels car cela représente une taille raisonnable permettant les interactions et la gestion de groupe. L'absence d'une personne âgée ou d'un enfant ne remet pas en cause l'évaluation dès lors que les conditions permettent à l'élève animateur de montrer sa capacité à mobiliser et gérer le groupe.

Q15. Evaluation

La lecture des définitions E31 et E32 laisse supposer la présence obligatoire de l'enseignant de spécialité lors de l'évaluation. Les documents supports de cette évaluation pratique en situation d'animation, sont en lien avec le projet d'animation de la structure. Ils seront remis à la commission d'évaluation en début d'épreuve. : il n'est question que d'évaluation et pas de notation ?

Réponse 15

L'évaluation E 31 ou E32 (en CCF) se compose d'une partie pratique en situation d'animation, d'une présentation des documents utiles à la mise en oeuvre et l'analyse de la séance d'animation, ainsi que d'un entretien . L'évaluation menée conjointement par le tuteur et le professeur de spécialité donne lieu à une proposition de note, puisqu'il s'agit d'une épreuve certificative.

Parcours de l'élève

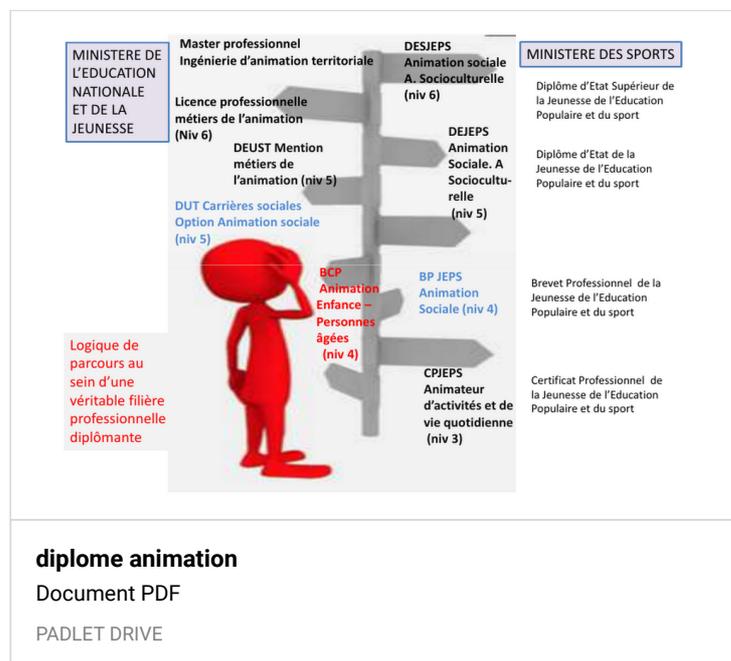
Q1. Équivalences et poursuite d'études

Le Bac pro Animation - enfance et personnes âgées - étant de niveau IV, le BPJEPS a-t-il un intérêt ? Si oui, lequel et y aura-t-il des équivalences (UC1 et UC2 validés avec BCP SPVL)? La poursuite d'étude s'orienter-t-elle plutôt vers le DEJEPS?

Réponse 1

Le BPJEPS formation de niveau 4 atteste d'une connaissance approfondie d'une spécialité et de sa capacité à l'utiliser dans le

cadre d'une pratique professionnelle de l'animation.
La direction des sports, instance compétente sur les diplômes professionnels de l'animation sera prochainement sollicitée sur la question des équivalences partielles et réciproques entre le BPJEPS et le BCP Animation. La poursuite d'études peut s'envisager vers un DUT carrières sociales option animation sociale ou après expérience vers un DEJEPS



Q2. Passerelle après le CAP APM et CAP AEPE

Est-il prévu une passerelle pour les élèves sortant de CAP AEPE et APM pour intégrer le BCP Animation EPA ?

Réponse 2

Il n'y a pas de passerelle particulière entre les CAP APM et CAP AEPE, pour intégrer le BCP Animation Enfance et Personnes âgées. Ce sont des champs professionnels très différents. Des possibilités ponctuelles d'intégration des titulaires de ces diplômes après positionnement, et sur places vacantes demeurent possibles.

Q3. Débouchés BPJEPS ?

Avec seulement 2h30 par semaine d'EPS...

Réponse 3

Toutes les spécialités du BPJEPS n'appartiennent pas au secteur sportif. Celles qui sont classées dans le secteur de l'animation (Animation sociale, animation culturelle, Techniques de l'information et de la communication, Loisirs tout publics) ne nécessitent pas de compétences particulières en éducation physique et sportive.

Q4. Certification intermédiaire

Pouvez-vous nous confirmer la disparition de la certification intermédiaire?

Réponse 4

A cette date aucun texte officiel permet d'apporter une réponse à cette question.

Q5. Equivalence

Peut on envisager une équivalence avec le diplôme de Moniteur Educateur?

Réponse 5

Les dispenses sont étudiées avec les ministères certificateurs. Dans l'immédiat ce point n'est pas à l'étude.

Q 6. Poursuite d'études en BTS

Quels BTS possibles comme poursuite d'études après le BCP Animation?

Réponse 6

La poursuite d'études telle qu'on l'entend suggère de rester dans la filière des diplômes professionnels de l'animation. Il n'y a pas de BTS dans cette filière mais un DUT Carrières sociales option Animation ou un DEUST Métiers de l'animation (plus rare).cf Réponse 1.

Les PFMP

Q1. Lieux de PFMP possibles

- * PFMP en secteurs spécialisés : Personnes handicapées, SSR, IEM, FAO et CLIS?
- * Est-il possible d'effectuer une PFMP en foyer de vie pour personnes en situation de handicap, lorsqu'il existe un service d'animation de vie sociale ?
- *Est-il possible de se rapprocher des organismes qui accueillent des personnes en situation de handicap ?

Réponse 1

Il est important de se référer au référentiel d'activités professionnelles du baccalauréat professionnel Animation - enfance et personnes âgées - qui définit le métier ainsi que les secteurs d'intervention de l'animateur. Pour rappel, ce baccalauréat n'est ni un diplôme du secteur sanitaire ni un diplôme de l'éducation spécialisée. La liste des structures et services ci-dessous n'est pas exhaustive mais constitue un état des lieux des acteurs reconnus comme pertinents pour le diplôme préparé.

Il peut exister localement quelques services ou structures spécifiques disposant d'un poste d'animateur titulaire d'un diplôme professionnel. Il est possible d'étudier la faisabilité d'une PFMP si les activités proposées correspondent à celles du RAP et au public visé.

Secteurs d'intervention	Structures et services concernés
Socioculturel et socioéducatif	Accueils collectifs de mineurs (accueil de loisirs avec ou sans hébergement, accueil de scoutisme) Centres sociaux, espaces de vie sociale Maisons de la jeunesse et de la culture Maisons de quartiers Maisons pour tous Structures d'animation associatives et fédératives de jeunesse et d'éducation populaire
Animation sociale	Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes Centres sociaux, espaces de vie sociale Maisons de quartiers, maisons pour tous Résidences autonomie, résidences services Services d'aide et de maintien à domicile Services de gériatrie des hôpitaux (unités de soins de longue durée et unités de soins de suite et de réadaptation) Services personnes âgées des communes et des associations

Lieux pfmp
Document PDF
PADLET DRIVE

Q2: Dispositif ULIS et IME

Les PFMP en dispositif ULIS et IME sont-elles possibles?

Réponse 2

Les PFMP se déroulent dans les structures appartenant aux secteurs d'intervention retenus dans le RAP. Parce que les ULIS et les IME sont absentes du RAP, ils ne sont pas éligibles à devenir des lieux de formation. Par ailleurs, les unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) sont des dispositifs pour la scolarisation des élèves

en situation de handicap dans le premier et le second degré et n'ont pas de lien avec le travail d'animateur. De la même façon, un institut médico-éducatif (IME) accueille des enfants et adolescents handicapés atteints de déficience intellectuelle quel que soit le degré de leur déficience. L'objectif des IME est de dispenser une éducation et un enseignement spécialisés prenant en compte les aspects psychologiques et psychopathologiques et recourant à des techniques de rééducation.

Q3. PFMP auprès de migrants? à domicile?

Réponse 3

L'animation dans le champ de l'insertion et de l'urgence sociale est exclue du spectre d'intervention, donc le public migrant n'est pas retenu pour la mise en œuvre d'une PFMP.

Concernant le domicile, le lieu d'habitation privé d'une personne âgée n'est pas un lieu de PFMP.

Par contre, il existe des structures intervenant en complémentarité des services d'aide à domicile et permettant de regrouper des personnes vivant à domicile pour des activités d'animation : accueil de jour, CCAS, associations....Ces structures

peuvent donc être des lieux de PFMP à condition de proposer un tutorat par un animateur titulaire d'un diplôme professionnel.

Q4. Statut des tuteurs professionnels

Les tuteurs en PFMP doivent être diplômés de l'Animation : Quels diplômes ? Comment s'en assurer ? On évoque plus souvent un statut..

Réponse 4

Le tutorat des élèves doit se faire par un animateur titulaire d'un diplôme professionnel de l'animation (le BAFA est pour rappel un brevet de l'animation volontaire mais n'est pas un diplôme professionnel). Il appartient à la structure de garantir la qualification des tuteurs proposés dès lors que la question de l'encadrement de l'élève a été abordée avec un membre de l'équipe pédagogique.

Q5. Dans le volet Biologie / Physiopathologie des savoirs associés, on nous demande de traiter de la classification internationale du handicap et on ne parle pas de possibilité de PFMP en IME, MAS etc..

Réponse 5

Les connaissances dispensées constituent, comme dans les autres référentiels, des ressources externes, des savoirs associés à mobiliser et à combiner pour acquérir les compétences.

Les élèves vont rencontrer dans les structures mentionnées pour les PFMP (cf réponse 1), soit des enfants en inclusion scolaire soit des personnes âgées antérieurement atteintes de handicaps.

Il est donc important que les élèves disposent des savoirs leur permettant de proposer, d'adapter, les activités d'animation aux attentes et aux possibilités de participation des publics.

Q6 . PFMP pendant les vacances scolaires?

Obligation ou préconisation? Quel intérêt?

Réponse 6

Il est **recommandé** de planifier une période (que l'on peut réduire à une semaine) de PFMP durant les vacances scolaires sur la totalité du cycle de formation de trois ans. Il s'agit de permettre à l'élève de découvrir l'organisation de l'accueil des enfants sur une période différente d'une période scolaire (accueil les mercredis, les matins et soirs en péri-scolaire) sur des temps longs, répétés. Cela permet à l'élève de découvrir les différents aspects du métier d'animateur sur des temps variés.

Q7 .Comment gérer les PFMP pendant les vacances scolaires avec les familles qui partent sur ces périodes?

Réponse 7

Cette courte période, expliquée, planifiée et annoncée à l'avance, ne doit pas constituer une difficulté mais au contraire une préparation efficace à l'exercice du métier.

Q8. PFMP hors temps scolaire

Quelles contraintes ? Qui est responsable au niveau de l'établissement ? Comment s'organisent les visites ?

Réponse 8

La planification d'une période de PFMP hors période scolaire sur la totalité du cycle de formation n'entraîne pas de contraintes particulières. Au contraire, l'accueil d'un élève stagiaire peut être facilité sur une période de vacances scolaires. Cette courte période est incluse dans une PFMP de plusieurs semaines dans la même structure. Les visites formatives ou certificatives ont lieu selon le calendrier scolaire habituel. La seule contrainte, comme lors de récupération de PFMP durant les vacances pour d'autres baccalauréats ou de planification en lien avec des diplômes spécifiques (exemple formation aides-soignants ou auxiliaire de puériculture), est d'avoir une permanence administrative au sein du lycée.

Q9. PFMP et travail salarié?

Pouvons-nous envisager de valider des périodes de PFMP pour des élèves qui auraient travaillé dans les structures adéquates pendant les vacances ? (par exemple 2 semaines de travail salarié équivaldrait à valider une semaine de PFMP).

Réponse 9

Une période de formation en milieu professionnel est un temps de formation à part entière et obligatoire, définie réglementairement dans chaque référentiel (ce pour cela que l'on ne parle pas de stage). Cette PFMP donne lieu à un suivi pédagogique par l'équipe enseignante (voir circulaire n° 2016-053 du 29-3-2016 – BO n° 13 du 31 mars 2016)

Les périodes de formation en milieu professionnel sont définies à l'article L124-1 du code de l'éducation : « Les périodes de formation en milieu professionnel (...) correspondent à des périodes temporaires de mise en situation en milieu professionnel au cours desquelles l'élève (...) acquiert des compétences professionnelles et met en œuvre les acquis de sa formation en vue de l'obtention d'un diplôme ou d'une certification et de favoriser son insertion professionnelle. Le stagiaire se voit confier une ou des missions conformes au projet pédagogique défini par son établissement d'enseignement et approuvées par l'organisme d'accueil. »

Q15. Envoi d'élèves de BCP Animation et BCP ASSP dans la même structure à la même période

Comment résoudre cette problématique compte tenu du grand nombre d'élèves en BCP Animation et BCP ASSP au sein d'un même lycée ?

Réponse 15

Il convient tout d'abord de recommander une planification permettant de ne pas faire partir toutes les classes en même temps, en fonction des ressources locales.

Par ailleurs, les objectifs sont différents pour les deux baccalauréats. Si les activités d'animation font partie du référentiel du bac pro ASSP, elles n'en constituent pas pour autant le socle. Le baccalauréat ASSP reste un diplôme centré sur les activités d'accompagnement et de soins aux personnes. Le baccalauréat professionnel Animation est au contraire centré sur le métier d'animateur pour lequel la conception et mise en œuvre de projets d'animation et le développement d'activités d'animation directement en lien avec ces projets constituent le cœur de métier.

Q 16 . Répartition des PFMP

Que faire si le tissu local n'offre pas suffisamment de terrain de stage auprès des personnes âgées pour l'ensemble des élèves?

Réponse 16

Le baccalauréat professionnel Animation -enfance et personnes âgées - nécessite des PFMP auprès de ces deux publics, répartis sur les trois années de formation. Les épreuves de certification prennent appui sur les projets et activités menés auprès des deux publics. Le développement de la carte des formations sur un territoire doit prendre en compte le tissu local afin de s'assurer des possibilités d'accueil des élèves.

Q17: PFMP avec les PA

Pourquoi préconiser des PFMP exclusivement en « enfance » en excluant les PA en 2nde alors que la société inclusive met en place des projets intergénérationnels depuis la crèche, la maternelle, les stages de 3^ème et alors que le diplôme affiche clairement des compétences d'animation avec les deux publics? Dans notre académie, en fonction des territoires, nous proposons une approche professionnelle des deux publics dès la seconde

Réponse 17

L'ensemble des experts du secteur et des spécialistes de la formation ont effectivement recommandé :

- de ne pas programmer trop rapidement des PFMP avec les personnes âgées,

- en particulier en raison de l'âge des élèves de classe de seconde
- de la difficulté que des trop jeunes peuvent rencontrer dans ce secteur (*confrontation aux pertes d'autonomie et de capacités, mort,...*).

Il convient également de noter que très peu de responsables d'établissements de personnes âgées acceptent des stagiaires de moins de 16 ans.

Il faut cependant distinguer périodes de PFMP (pour lesquels un positionnement de futur professionnel est attendu) et une participation ponctuelle à un projet intergénérationnel en classe de seconde.

En effet, il est possible qu'un projet intergénérationnel existe entre une structure d'accueil collectif de mineur et un Ehpad par exemple. Dans cet exemple, l'élève est en PFMP en seconde auprès d'enfants mais participe à un projet avec des personnes âgées.

Le professionnel (qui assure l'encadrement des élèves) fera tout pour que l'accès soit facile et agréable pour les participants à l'animation, sans mettre en difficulté les élèves en formation.

Il convient de rappeler de ne pas confondre deux notions :

- participer à une animation (*plaisant et semblant facile*) avec
- organiser une animation (*avec des aspects plus contraignants et difficiles*)

Cet aspect est important à prendre en compte, et à mesurer selon la maturité des jeunes en formation.

Par contre, il est tout à fait possible d'aborder certains aspects du vieillissement dès la seconde en centrant sur des aspects positifs et source de construction de projets,

par exemple : l'expérience des anciens, ce qu'ils ont vécu, ce qu'ils en tirent, leurs valeurs, leurs systèmes de références, les attentes et souhaits des personnes âgées aujourd'hui, le vieillissement des rôles sociaux tels qu'ils ont été perçus ...

Cela implique :

- une préparation active par les enseignants du secteur social
- L'importance d'autres matières (*comme l'histoire et le monde contemporain*)
- sur le terrain, un travail d'encadrement solide par des animateurs compétents qui pourront aider à découvrir sans mettre en situation difficile.

Q18: Si PFMP dans Accueil de Loisirs avec Hébergement, avec amplitude horaire journalier importante, quid de la récupération pour les élèves?

Réponse

Pour des raisons réglementaires d'encadrement, les PFMP en ACM avec hébergement ne sont pas autorisés pour des élèves sous statut scolaire.

La stratégie globale de formation

Q1. Equipe pédagogique

- Quelle est la place des enseignants BSE dans la formation?
- Quelle est la répartition entre les PLP STMS et les PLP BSE ?
- En BCP SPVL, les enseignements professionnels étaient traités par les enseignants de STMS et de BSE, pour le BCP animation, les enseignements professionnels seront-ils uniquement mis en oeuvre par les PLP STMS?

Réponse 1

Les enseignements professionnels sont de la responsabilité des professeurs STMS et/ou de Biotechnologie santé environnement. Les parcours de formation, les expériences personnelles et/ou professionnelles, en lien avec le secteur de l'animation sont à repérer chez les enseignants, tout comme leur aptitude à mettre en oeuvre des méthodes pédagogiques actives, à travailler en équipe et à se former.

Q2. Nombre d'enseignants

Quelle préconisation concernant le nombre d'enseignants professionnels intervenant ?
Nombre de PLP par niveaux : pouvez-vous nous préciser le nombre de professeurs d'enseignement professionnel par niveau ?

Réponse 2

Il convient de limiter le nombre de professeurs à deux par niveaux afin de faciliter la formalisation puis la mise en oeuvre d'un projet pédagogique innovant, cohérent et rigoureux.

Q3. Effectif

Effectifs de classe et groupe : :Quelle est l'effectif préconisé en classe entière et en groupe ?

Réponse 3

Les situations sont variables selon les académies, mais on retrouve fréquemment des demi divisions à 15 avec selon les cas des classes entières à 30, ou bien des demi divisions 12 pour des classes à 24.

Q4. Répartition des enseignements

Répartition des enseignements :
Y a -t -il des préconisations pour un découpage des heures par « Fonction » ?

Réponse 4

Non, il n'y a pas de découpage horaire par fonction car cela ferait perdre la cohérence d'ensemble du plan de formation qui privilégie une approche horizontale des blocs de compétences. En effet, les fonctions 1 2 et 3 et par voie de conséquence les blocs qui y sont associés sont liées entre elles, s'enrichissent et se consolident mutuellement.

Les situations d'apprentissage proposées aux élèves doivent privilégier un décloisonnement de ces blocs pour permettre d'appréhender les réalités professionnelles multiples du métier d'animateur. Ainsi, elles mobiliseront le plus souvent possibles des compétences appartenant à plusieurs blocs : appariement des compétences entre le bloc 1 et 2 ou entre le bloc 1 et 3. Par voie de conséquence, un enseignant n'est jamais affecté à un seul bloc de compétences (ou à une seule fonction), et il est très fortement déconseillé d'envisager une répartition des enseignements et des enseignants par type de public (voir projet de formation innovant R 6)

Q5. Plan de formation

- Quelles sont les préconisations quant au volume horaires des savoirs associés et des fonctions ?
- Doit-on travailler en fonction des matières ou à partir des trois fonctions ?

Réponse 5

Les connaissances dispensées en formation constituent des ressources externes, des savoirs associés à mobiliser et à combiner pour acquérir les compétences. Le temps passé par les élèves à acquérir des connaissances utiles, dépend donc des compétences sélectionnées dans la situation d'apprentissage. Il n'y a donc pas de préconisation de découpage horaire. Il n'y a pas de préconisation de volume horaire par fonction car cela ferait perdre la cohérence d'ensemble du plan de formation qui privilégie une approche horizontale des blocs de compétences. (voir réponse n°4).

Q6. Organisation

- Quelle est l'organisation de l'emploi du temps (cours d'animation à quel rythme) ?
- Comment organiser les 11h d'enseignements professionnels par professeurs ?

Réponse 6

La répartition hebdomadaire de l'enseignement professionnel en BCP Animation est de 11h, à laquelle se rajoutent 1h de co - intervention avec l'enseignant de français et 1h de co intervention avec l'enseignant de maths/sciences.

Le principe innovant de la stratégie de formation est le suivant : les enseignements professionnels avec leur dimension théorique et pratique sont désormais décloisonnés et mobilisés tant que de besoin dans le cadre de la situation professionnelle contextualisée rédigée par les deux enseignants. Ainsi les deux

professeurs en charge de la classe dispensent indifféremment les divers contenus de formation selon des modalités pédagogiques retenues (TP, TD, cours), en fonction du scénario pédagogique choisi.

Les deux enseignants contribuent ensemble à l'acquisition par les élèves, des compétences professionnelles sélectionnées dans la situation contextualisée support des apprentissages.

Dans cette organisation, les compétences et les savoirs associés ne sont pas répartis entre les enseignants en fonction des contextes et des situations professionnelles étudiés. Toutes les situations d'apprentissage scénarisées par les enseignants sont conduites conjointement.

Cette organisation exclut donc toute spécialisation des enseignants autour des publics, des savoirs associés ou des modalités pédagogiques (TP, TD, projets).

L'emploi du temps de l'élève mentionnera des plages «enseignement professionnel» dont les contenus seront dépendants de la scénarisation des activités pédagogiques. On préconise cependant de planifier des plages de 3 ou 4 heures dans la semaine, pour pouvoir conduire des activités pédagogiques de nature et de durée variables.

Q7. Contextes professionnels

Faut-il créer un contexte professionnel par public ?

Réponse 7

Les enseignants sont invités à réfléchir aux meilleurs moyens de mettre les élèves en situation pour s'approcher des conditions réelles d'exercice des animateurs, que ce soit auprès des personnes âgées ou des enfants. Le plan de formation comportera donc des contextes professionnels variés, reflétant des lieux d'exercice différents pour les animateurs et permettant de mobiliser les compétences visées par le référentiel. Il est fréquent de rencontrer un plan de formation annuel construit autour de 5 ou 6 contextes professionnels. Chaque contexte se décline en plusieurs situations professionnelles.

Q8. Accompagnement des équipes

Quels supports pédagogiques seront proposés à la mise en œuvre du Bac Pro ?

Réponse 8

Une collection numérique de ressources pédagogiques constituée avec l'aide des professionnels du groupe de travail national sera mise très prochainement à disposition des enseignants. Elle est constituée entre autres de documents de présentation des secteurs de l'animation sociale et de l'animation socio-culturelle, de capsules vidéo pour illustrer des concepts forts sous-tendus par le métier d'animateur, de supports d'explicitation sur l'organisation des enseignements et les démarches didactiques et pédagogiques à promouvoir.

L'ensemble de cette collection a pour objectif premier de conseiller et d'accompagner les équipes pédagogiques dans l'élaboration de leur stratégie de formation et de participer au travail d'acculturation des enseignants.

Q9. Plateau technique "cuisine"

Est-il possible d'utiliser la cuisine pédagogique pour la réalisation de collations en BCP Animation ?

Réponse 9

Il n'y a pas de raison objective d'organiser des apprentissages autour de la réalisation de collation comme c'est le cas en BCP ASSP.

L'animateur aujourd'hui s'appuie non plus seulement sur des techniques et des fiches, mais sur une «démarche», c'est-à-dire un processus fondé sur une méthode au sein de laquelle ces supports qui doivent obligatoirement répondre à des objectifs précis, seront inscrits.

En effet, organiser une collation, c'est privilégier une activité, le contenu d'une fiche technique, donc l'outil au détriment de l'attente de la personne elle-même, le sens de l'action pour elle, la place qu'elle y occupe avec les autres. Quelle qu'elle soit, l'activité n'est que support de la démarche d'animation.

Q10. Coût projets mis en œuvre

Les coûts et moyens pour les projets seront-ils pris en charge par l'établissement scolaire ou par l'établissement d'accueil ?

Réponse 10

Il convient de différencier les activités menées en établissements dans le cadre de la formation pratique (projet, démarche d'investigation etc) dans le laboratoire pédagogique, de celles conduites en PFMP. Dans le premier cas, la matière d'œuvre est prise en charge, comme pour tout travail pratique sur le plateau technique, par l'établissement scolaire. Dans le second cas, la mise en œuvre d'un projet s'inscrit dans le projet d'animation de cette structure ou établissement d'accueil et donc renvoie à son budget.

Q11. Processus innovant dans la formation : action- formation - évaluation - formalisation

Ce processus innovant est relié à la formation des élèves grâce à une analyse de pratiques. Comment mettre celle-ci en place avec les jeunes ? Quelles démarches, quels outils, quels supports utiliser ?

Réponse 11 :

Le travail d'analyse de son activité est un moment essentiel dans la construction du sens de ce que l'élève, en situation d'animation a vécu.

L'analyse des pratiques, telle qu'elle est envisagée ici, cherche à favoriser tant la maîtrise d'attitudes professionnelles que le questionnement de l'élève sur la situation d'animation qu'il a rencontrée, sur ce qu'elle a provoqué en lui, sur la manière dont il s'y est comporté et sur les répercussions de cette action.

L'analyse des pratiques peut se réaliser sur différents matériaux : les plus fréquemment utilisés sont le récit et la séquence filmée. Les composantes de la démarche réflexive sont au nombre de 5 : décrire- problématiser- analyser- théoriser- réinvestir dans l'action. (voir pdf joint).

Quelques outils développés dans l'analyse des pratiques : la pause réflexive, le journal réflexif, l'analyse de cas vidéo. Des compléments sont apportés dans la collection de ressources pearltrees.

	Rq : phase indispensable à l'analyse, la principale difficulté consiste à différencier « décrire et interpréter ». L'enseignant veillera à ramener aux faits et à ne pas proposer trop rapidement des pistes d'action. Identifier le point d'entrée pour traiter la situation problème, ce qui pose question, ce qui attire l'attention, le point d'ancrage retenu. C'est définir ce qui fera l'objet de l'analyse. Rq : il s'agit de poser le problème non pas de le construire ou de le résoudre.	- préciser les termes cleurs (ça, généralement,) - dépasser les interprétations (qu'est ce qui te permet de dire que tu as été ..., qu'est ce qui te fait dire que le public a été... - se rappeler les émotions ressenties dans la situation L'enseignant invite chacun à la réflexion sur ce qui à ses yeux mérite qu'on s'y attarde. Qu'est ce qui en jeu pour toi dans cette situation ? A quoi cet épisode se rattache dans ta conception du métier ? qu'est-ce que tu souhaiterais analyser et qu'est-ce que tu poserais comme question pour guider cette analyse ?
Problématiser		
Analyser	Créer du sens, proposer une façon de lire une situation en lien avec la problématisation. Analyser suppose de repérer les caractéristiques essentielles d'une situation et de les distinguer des caractéristiques accessoires étant donné la question posée.	L'enseignant invite l'élève à : - expliciter les théories personnelles associés aux faits relatés : sur quoi te fonderas tu pour établir cette relation ? - traduire les faits décrits sous forme de schémas, d'un tableau - repérer des similitudes entre des situations et au sein de la situation décrite : as-tu déjà rencontré des situations similaires ? lesquelles ? dans quel contexte ? - identifier des différences, relever ce qui distingue la situation d'autres situations : qu'est ce qui distinguait ces situations... ? - exprimer les critères qu'ils utilisent pour catégoriser : qu'est ce qui te permet de dire que ces deux situations sont semblables ? à quoi le réfères tu ? L'enseignant pourra favoriser la théorisation dans deux directions :
Théoriser	Identifier ce que l'analyse d'un événement, d'un épisode d'une pratique nous apprend pour mieux comprendre les situations à venir et y répondre plus adéquatement à l'avenir. C'est se créer des savoirs d'action et de compréhension utiles pour gérer son action future. Rq : s'il y a généralisation à des classes de	- demander à l'élève de construire de nouveaux savoirs d'action : si tu devais expliquer à un collègue ce que tu as appris à travers cette situation, que dirais tu ? - demander à l'élève des pistes d'action qu'il tire de la situation pour l'avenir : quels sont selon toi les éléments auxquels tu penses qu'il faudrait être attentif à l'avenir et

composantes démarche réflexive

Document PDF

PADLET DRIVE

Q12. Arts appliqués et cultures artistiques

1h seulement par semaine ?

Réponse 12

Oui il s'agit de l'horaire d'enseignement obligatoire dispensé dans les formations préparant au baccalauréat professionnel (Arrêté du 21 novembre 2018 relatif aux enseignements dispensés dans les formations sous statut scolaire préparant au baccalauréat professionnel)

Les ressources pédagogiques

Q1. Accompagnement

- Guide d'accompagnement ?
- Propositions de progression ?

Réponse 1

Des repères pour la formation construits autour d'un axe "métier" d'une part et d'un axe "didactique et pédagogie" d'autre part sont disponibles sous la forme d'une collection de ressources Pearltrees. Ces supports de natures variées complètent et approfondissent les réponses de la foire aux questions de ce padlet.

Il n'y a pas d'exemples de progression pédagogique proprement dite mais une présentation très détaillée et documentée du processus global d'élaboration du plan de formation. (cf Organisation de la formation dans la collection Pearltrees).

Q2. Livret de stage

Comment créer un livret de stage commun s'appuyant sur les compétences ?

Réponse 2

Il ne faut pas confondre le livret de suivi des activités réalisées en PFMP, avec un outil de suivi de l'acquisition des compétences. Ce dernier doit permettre de recenser les compétences à évaluer, de fixer la périodicité des évaluations et de différencier les parcours d'acquisition des compétences en fonction des besoins des élèves.

Q3. Padlet

Comment peut-on également mettre en place un padlet dans la démarche de projet ?

Réponse 3

Le padlet n'est qu'un outil au même titre que des fiches sur un tableau de liège. Il permet d'enrichir les possibilités pédagogiques et de rendre les élèves plus actifs et créatifs, sans remplacer les outils et pratiques professionnelles. Quel que soit l'outil numérique, l'important c'est de scénariser son usage : le padlet peut donc trouver sa place dans une démarche de projet d'animation si on l'utilise par exemple, pour identifier et préciser les étapes de la démarche ou tout simplement pour documenter un simple brain storming.

Q4 : Trello

L'outil Trello de gestion de projet en ligne semble pertinent. Comment l'utiliser en BCP Animation ?

Réponse 4

L'outil Trello est un outil de gestion des tâches, parmi d'autres, assez simple d'utilisation, qui permet d'organiser ses projets sous forme de tableaux, eux même composés de listes en colonnes. C'est donc un outil de planification très utile pour la phase de conception, de planification et de réalisation des étapes d'une

démarche de projet. Il est personnalisable et adapté à un travail collaboratif. Il nécessite cependant une formation et un accompagnement pour une bonne utilisation.

Q5. Ressources professionnelles

ya-t-il des pistes de banque nationale de ressources professionnelles? (journal de l'animation, GAG, sites UFCV etc...)?

Réponse 5

En effet, les professionnels de l'animation sociale et socioculturelle proposent différentes ressources et outils à destination des animateurs. Les modalités d'accès à ces ressources professionnelles pour les établissements (abonnements etc...) sont à l'étude.

Famille de Métiers

Q1. Famille de métiers

Pourquoi une famille des Métiers du secteur sanitaire et social n'a-t-elle pas été créée?

Réponse 1

Une famille de métiers du secteur sanitaire et social n'a pas été créée nationalement car aucune compétence professionnelle n'est commune à plusieurs spécialités de baccalauréat (BCP ASSP/ BCP Animation). La spécialité Animation du baccalauréat reste donc singulière sans constituer de famille.

Autres thématiques

Q1. BAFA

Ne devrait-il pas y avoir une articulation avec le BAFA ? Formation qui par ailleurs n'est ouverte qu'à des jeunes de 17 ans révolus? Est-ce bien cohérent ?

Réponse 1

Le BAFA n'est pas un diplôme professionnel même s'il a un «usage professionnel» dans les structures d'accueil collectif de mineurs. Un titulaire d'un BCP animation sera un professionnel de l'animation, avec des compétences clairement identifiées dont celle de conception et mise en œuvre d'un projet d'animation, ce qu'un titulaire du BAFA ne fera jamais, se limitant à conduire des activités d'animation.

Q2. BAFA

Intégré dans la formation ? Compensation une fois le bac pro animation obtenu ?

Réponse 2

Le BAFA n'est nullement un diplôme professionnel de l'animation. Il s'obtient après deux sessions de formation théorique de (8 et 6 jours) et un stage de pratique de 14j minimum. Il n'est pas intégré au cycle de formation du diplôme professionnel du BCP Animation diplôme de niveau IV, qui possède 22 semaines de formation pratique, ni acquis une fois le diplôme obtenu.

Q3. Règlement d'examen

Annexe II b : sous épreuve E11 : il est noté Economie -gestion et non Economie-droit, est ce normal?

Réponse 3

L'article 4 de l'arrêt du 22 Juillet 2019 mentionne que l'enseignement d'économie gestion est retenu.

Q4. SST

Avec la PSE?

Réponse 4

La formation de sauveteur secouriste du travail doit être dispensée. Il s'agit d'un savoir susceptible d'être mobilisé pour mettre en œuvre la compétence C.3.2. Il s'agit donc d'un savoir à dispenser dans le cadre de l'enseignement professionnel.

Q5. Equipement, espace de formation

Dans le référentiel, la partie équipement est très limitée, imprécise. Peut-on avoir des compléments?

Réponse 5

Une première précision à partager : il ne faut pas confondre référentiel et guide d'équipement. Pour atteindre les objectifs professionnels du référentiel du BCP Animation, on trouvera comme espace de formation, un laboratoire pédagogique avec un mobilier mobile, adaptable, pratique, modulaire pour s'adapter aux diverses activités propices au développement des compétences d'animation ainsi qu'un équipement adapté pour répondre aux différents projets d'animation des élèves. Des ressources sont disponibles dans la collection Pearltrees "Laboratoire Pédagogique".

Q6. Epreuve de mobilité :

Comment mettre en œuvre l'épreuve de mobilité?

Réponse 6

Cette épreuve facultative de mobilité vise à valider les acquis obtenus lors d'une PFMP effectuée dans un état de l'Union européenne. Elle n'est pas spécifique du BCP Animation et renvoie à l'arrêté du 27 juin 2014.

Q 7. Les unités facultatives

Y a-t-il un choix ? par qui ? les élèves ? l'établissement ? à quel moment les décisions sont actées ?

Réponse 7

Les épreuves facultatives ne sont pas une spécificité du baccalauréat professionnel Animation – enfance et personnes âgées. Elles sont présentes pour tous les baccalauréats professionnels et répondent aux mêmes règles. Au moment des inscriptions au bac l'élève choisit de participer à l'épreuve facultative de langue vivante et/ou à l'épreuve facultative d'EPS, dont les définitions et modalités sont définies par des textes

réglementaires.

ERRATUM

Quelques coquilles dans le référentiel

Erreur de codification dans les savoirs associés S32C1-S32C4-S33B2- S33C2:

Dans la colonne "limites de connaissances " :
en regard de chacun de ces savoirs associés, dans les renvois qui sont proposés, remplacer le "D" par "C": Ex: lire (cf S31C2 et non S31D2)

Annexe 3 . paragraphe lieux d'accueil

Lire dans le cadre de l'épreuve **E2** et non E1
